

Séance du 09 juillet 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférent au conseil municipal	En Exercice	Votants
15	15	14

Date de la convocation
03 juillet 2026

Date de la séance
09 juillet 2026

N°2026_07_03

Fixation des tarifs applicables lors
des manifestations communales
avec buvette et restauration

Le neuf juillet deux mille vingt-six à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude LÉVÊQUE.

Présents : Claude LÉVÊQUE, Chantal WAGNER, Benoît LEBON, Brigitte GODART, Patrick MATHIEU, Damien LEGROS, Jean-Noël GODIN, Guillemette FLEURY, Maud WAGNER, Julie PUTTEMANS, Virginie GOULETTE, Frédéric LEFEVRE, Estelle BOUZIDI

Absents ayant donné procuration : Nicolas TROUSSET représenté par Claude LÉVÊQUE

Absents excusés : Audrey POTAUFEUX

Absents :

Secrétaire de séance : Chantal WAGNER

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,

CONSIDÉRANT que la commune est amenée à organiser des manifestations à caractère festif, culturel, sportif ou convivial pouvant donner lieu à la vente de boissons, de denrées alimentaires et de produits divers,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les tarifs applicables à ces ventes,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE

- Les tarifs des produits vendus lors des manifestations organisées par la commune sont fixés comme suit :

Produits	Tarifs en € TTC
Eau (bouteille de 50 cl)	0,50 €
Boisson chaude	1,00 €
Soft	2,00 €
Bière	2,50 €
Blida de champagne	2,50 €
Bouteille de champagne	23,00 €
Part de gâteau / pâtisserie	2,00 €

Les tarifs fixés ci-dessus sont applicables à l'ensemble des manifestations organisées par la commune, sauf décision contraire du Conseil municipal.

Les recettes correspondantes sont encaissées par l'intermédiaire de la régie de recettes compétente, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Claude LÉVÊQUE

La secrétaire de séance,
Chantal WAGNER



Date de transmission de l'acte: 21/07/2026
Date de reception de l'AR: 21/07/2026

051-215104159-2026_07_03-DE
A G E D I